

SOUTIEN SALARIAL POUR STAGE POSTDOCTORAL

APPEL DE CANDIDATURES 2018-2019

Pour le concours 2018-2019, le CELAT s'engage à soutenir financièrement deux titulaires de doctorat pour la réalisation d'un stage postdoctoral, supervisé par un ou plusieurs membres réguliers/émérites/associés du CELAT. Ce stage, d'une durée variable (de 3 à 9 mois), devra être réalisé lors de l'année universitaire 2018-2019 dans une université autre que celle où la thèse de doctorat a été soutenue.

Soutien salarial reçu par le/la candidat(e) :

Selon les conventions collectives en vigueur, le/la candidat(e) recevrait ainsi un salaire de :

- 10 000\$ pour 3 mois
- 20 000\$ pour 6 mois
- 30 000\$ pour 9 mois

Quelques variantes sont à prévoir quant à la durée du stage selon l'université de rattachement. À l'Université Laval, le contrat est toujours établi pour un stage de 35h/semaine.

Le montant reçu par le/la candidat(e) est imposable. Toutefois, un stagiaire étranger peut, sous certaines conditions, faire une demande d'exemption d'impôt (Consultez le site du [ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#) pour obtenir les informations).

Montant accordé par le CELAT et le(s) membre(s) :

Le soutien financier accordé par le CELAT, proportionnel à la durée de stage, sera apparié à un soutien en provenance du/des membre(s) soutenant le/la candidat(e), permettant ainsi de prolonger le stage sur une plus longue période. Comme pour tout contrat de travail, les soutiens financiers du CELAT et du/des membre(s) accordés incluent les avantages sociaux et se répartissent de la manière suivante : $\frac{3}{4}$ en provenance du CELAT + minimalement $\frac{1}{4}$ en provenance du/des membre(s).

Constitution du dossier :

1. lettre du candidat expliquant pourquoi il veut réaliser son stage au CELAT et le choix de sa/ses directeur/trice(s) de stage;
2. description du projet (environ 3 pages, interligne simple);
3. intégration de ce projet dans [l'un des trois axes de recherche](#) du CELAT et dans la [thématique générale](#) du Centre;
4. liste des activités proposées par le stagiaire au sein du CELAT;
5. attestation de soutenance de thèse;
6. CV et copie du relevé de notes des 2^e et 3^e cycles;
7. coordonnées de deux personnes capables d'évaluer le projet;
8. lettre de soutien du/des directeur/trice(s) de stage indiquant l'intégration de ce projet dans un axe de recherche du CELAT;
9. lettre d'engagement financier d'un ou de plusieurs membre(s) du Centre fournissant le soutien salarial complémentaire.

Critères : Excellence du dossier, qualité du projet, intégration du projet aux thèmes de la programmation du Centre et activités proposées pendant la durée du stage.

Date limite de dépôt du dossier : Les demandes doivent nous parvenir au plus tard **avant 17 h, le vendredi 29 juin 2018**. Les résultats seront communiqués mi-juillet au plus tard.

Transmettre votre dossier à :

Célia Forget, coordonnatrice scientifique du CELAT :

1030, avenue des Sciences-humaines, local 5171-A, Université Laval, Québec (Québec), Canada, G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-2131, #3588; Fax : (418) 656-5727

Courriel : celia.forget@celat.ulaval.ca